

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 décembre 2025  
DELIBERATION n°2025\_12\_03

## CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Barbara GAUTIER – Christelle GRASSO – Marie France MORANT - François PELLETIER – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE - Pascal MAGINOT - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) – Laurent ROUFFET - Thierry PILAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b> Yannick BODAN			
<b>Absents :</b> Joël LALOYAUX (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Christophe FOLOPPE (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Didier TOUVRON (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé) Jean-Yves ROUSSEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 10 décembre 2025	Télétransmission en préfecture le : 22 DEC. 2025 n°: 017-200041614-20251216-2025_12_03-DE
Affichage de la convocation le : 10 décembre 2025	Date de publication sur le site Internet : 23 DEC. 2025

**CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU PRÉSIDENT**

**Vu** l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitat qui définit le dispositif, Opération de Revitalisation des Territoires (ORT),

**Vu** la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 30 avril 2021 par l'État, la communauté de Communes Aunis Sud et la commune de Surgères actant l'engagement de l'État et de la commune bénéficiaire,

**Vu** la convention Petites Villes de Demain (PWD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 28 septembre 2022 entre l'État, le Département de la Charente-Maritime, la Banque des Territoires, la Communauté de Communes Aunis Sud et la commune de Surgères

**Considérant** que le terme de la convention PVD/ORT était fixé au 31 mars 2026,

**Considérant** la poursuite des objectifs initialement fixés, l'avancement des actions engagées et la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues,

**Monsieur le Président** indique que l'ensemble des parties signataires de la convention Petites Villes de Demain valant ORT a convenu de proroger la durée de validité de ladite convention.

Aussi, il propose de passer un avenant à cette convention afin de permettre la poursuite des actions prévues dans le programme PVD et des outils réglementaires de l'ORT, jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, les volets PVD et ORT sont tous deux prorogés pour une durée de 9 mois. Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention Petites Villes de Demain (PWD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), projet adressé à tous les membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n°1,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 17 décembre 2025

**AR Prefecture**

017-200041614-20251216-2025\_12\_03-DE  
Reçu le 22/12/2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Telerecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.